



**MUSIQUES ACTUELLES ET COVID-19 EN HAUTS-DE-FRANCE :
PROPOSITIONS POUR UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE RELANCE POUR LA FILIÈRE
À DESTINATION DES POUVOIRS PUBLICS EN RÉGION**

Le pôle régional des musiques actuelles en Hauts-de-France, HAUTE FIDÉLITÉ, est depuis 2018 le porte-parole des structures de la filière musicale en Hauts-de-France. Avec ses 72 adhérents (salles de concerts, producteurs de spectacles, structures d'accompagnement, lieux d'apprentissage, radios associatives etc...), le pôle est un espace de concertation et de travail au service des acteurs à travers ses missions d'accompagnement, d'information-ressource et d'observation.

Après avoir fait part des premières attentes de la filière dans le contexte de la crise sanitaire actuelle dans un courrier adressé à l'ensemble des partenaires publics le 23 avril dernier, le pôle souhaite par la présente proposer une série de mesures nécessaires à la sauvegarde et la relance de la filière musiques actuelles en région.

**I. LES MUSIQUES ACTUELLES, UN SECTEUR SOUS-DOTÉ
EN GRANDE DIFFICULTÉ FACE A LA CRISE**

- **Contexte sanitaire et arrêt de la filière musicale**

Le contexte actuel et les préconisations sanitaires qui en découlent ne permettent pas à ce jour la continuité des activités liées aux musiques actuelles. L'ensemble des acteurs ont bien conscience de la non-compatibilité des recommandations sanitaires avec la reprise de leurs activités, en particulier en ce qui concerne l'organisation des concerts debout. La situation est d'autant plus préoccupante qu'il n'y a à l'heure actuelle pas de perspective pour un redémarrage de l'activité alors que les acteurs reçoivent des injonctions à s'adapter sans avoir de moyens financiers supplémentaires et alors que le secteur se trouve déjà sous-doté par rapport aux autres disciplines culturelles.

- **Rappels sur l'impact du Covid-19 en région Hauts-de-France**

La première étude d'impact de la pandémie sur la filière musiques actuelles en région menée par HAUTE FIDÉLITÉ concerne la période **février - avril 2020** et a mobilisé 56 répondants. Elle permet d'avoir une première approche des conséquences de la crise sur le secteur :

- **1 093 200 € de pertes de pertes financières** sur la période : salles de concerts, producteurs de spectacles, écoles de musique, radios associatives etc... ;
- **205 emplois permanents impactés ;**
- **40% des structures** ont fait appel au chômage partiel sur la période (soit 169 emplois permanents au chômage partiel) ;
- **1318 cachets d'artistes et 822 contrats d'intermittent-e-s technicien-ne-s** impactés ;
- L'annulation de **10 festivals** sur 13 répondants sur la période ;
- **695 concerts annulés et 678 ateliers d'éducation artistique et culturelle impactés**



II. PLAN DE SAUVEGARDE

Des mesures immédiates indispensables pour gérer l'urgence et sauver la filière musicale en région à l'horizon septembre – décembre 2020

1) Des espaces de concertation nécessaires entre les acteurs et les pouvoirs publics

La crise en cours a et aura des conséquences majeures sur l'écosystème régional des musiques actuelles. Il y a urgence à gérer collectivement cette crise pour éviter la disparition des acteurs les plus fragiles tout comme il y a nécessité d'anticiper ses répercussions sur le long terme. Dans ce contexte, les acteurs ont besoin d'un suivi permanent, de mise en lien et d'espaces de discussion, de réflexion et de propositions avec l'ensemble des pouvoirs publics parties prenantes de la filière musicale en Hauts-de-France : État, région, départements, communautés de communes et municipalités.

→ Pour répondre au besoin d'urgence de concertation et de lien entre la filière et les pouvoirs publics, le pôle préconise :

- En lien avec le Comité Régional Arts et Culture, la **création d'un Comité Régional des Professions des Arts et de la Culture** qui soit l'instance régionale de dialogue des arts et de la culture en Hauts de France en lien avec l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes sociaux et professionnels.
- La tenue du **forum des acteurs culturels** avant la rentrée 2020 en présence des collectivités territoriales et de l'État pour faire part des conséquences de la crise par secteur et préparer les plans de sauvegarde et de relance des filières culturelles.
- La création d'une **cellule de crise** pilotée par HAUTE FIDÉLITÉ en concertation avec les collectivités territoriales pour permettre l'identification des acteurs les plus fragiles sur le territoire.

2) Sauver la filière sur le court-terme : enjeux structurels et financiers

La crise sanitaire et les mesures mises en place pour y répondre entraînent de fait l'arrêt de la filière musicale et un très fort ralentissement de l'économie qu'elle génère. Les acteurs, dans l'incapacité à poursuivre leurs activités ordinaires, doivent faire face à une forte chute des recettes propres : billetterie, bar et restauration, ventes liées aux musiques enregistrées, plans marketing et de communication autour des artistes etc... Dans cette situation, les structures dont le modèle économique repose sur ces recettes propres et/ou celles qui ne reçoivent pas de subvention de fonctionnement voient leur pérennité très fortement menacée.



→ Pour répondre à ces enjeux structurels et économiques, le pôle préconise :

- Le **maintien de la totalité des subventions de fonctionnement** versées aux structures qui ont une activité liée aux musiques actuelles pour l'année 2020 et un **versement des soldes au plus tard en septembre 2020** afin de répondre aux enjeux de trésorerie des acteurs.
- Le **maintien de la totalité des aides aux projets** et leur versement dans les mêmes conditions pour pouvoir payer artistes et technicien-ne-s avec un **décalage possible de la réalisation de l'action** en 2021.
- En lien avec le Comité Régional Arts et Culture (CRAC), la création d'un **fonds compensatoire d'urgence** destiné aux structures artistiques et culturelles et aux artistes-auteurs dont les projets sont stoppés.
- Dans la lignée du Syndicat des Musiques Actuelles (SMA), l'**application systématique de la levée de la clause de « service fait »** par l'ensemble des collectivités territoriales et le paiement des contrats passés avec elles.
- La **réorientation exceptionnelle des fonds dédiés aux grands événements culturels régionaux** initialement prévus en 2020 et annulés dans un souci d'adaptation face à la situation inédite.

3) Permettre aux acteurs d'assurer la continuité de leurs missions et de s'adapter

Alors que les lieux de musiques actuelles et autres Établissements Recevant du Public ne peuvent plus accueillir leurs publics, de nombreux espaces sur le territoire se retrouvent libres et deviennent un terrain fertile pour soutenir la création en région via l'accueil d'artistes en résidence. De même, les captations et retransmissions de concerts ou résidences sont un moyen pour les acteurs de garder le lien avec leurs publics et continuer à donner de la visibilité à la scène régionale. C'est également un moyen pour la filière musicale de travailler en lien avec la filière régionale de l'audiovisuelle.

Néanmoins, la mise en œuvre de ces activités alternatives et/ou la poursuite des activités dans un cadre restreint par les mesures sanitaires en vigueur, induit inévitablement des investissements supplémentaires que les ressources financières des acteurs ne permettent pas de couvrir :

- Valorisation du travail en résidence artistique : salariat des artistes et des équipes techniques,
- Surcoûts techniques liés aux résidences lorsque le lieu d'accueil n'est pas prévu pour cela et/ou ne possède pas les ressources humaines nécessaires,
- Coûts liés aux captations vidéo de concerts et résidences et à leurs contraintes techniques,
- Organisation de concerts non viables en toute petite jauge ou dans des lieux atypiques en respectant les mesures sanitaires,
- Etc...



- *Pour soutenir l'emploi artistique en région, la création musicale et sa visibilité régionale et continuer à faire vivre les lieux de musiques actuelles, le pôle préconise :*
- La mise en place d'un **fonds régional de soutien à la création musicale** ouvert à toute la filière (lieux de diffusion, producteurs de concerts et tourneurs, développeurs d'artistes, radios associatives, studios de répétitions, éditeurs et producteurs phonographiques etc...) pour permettre aux acteurs de mettre en œuvre des activités alternatives et d'assurer leurs missions dans le respect des mesures de restrictions sanitaires dans le contexte de la crise.
 - Une **adaptation du dispositif régional d'aide à la résidence** par :
 - o L'augmentation de son enveloppe,
 - o L'assouplissement des critères de l'appel à projet (durée des résidences raccourcie à 2 ou 3 jours, possibilité de demander l'aide pour plusieurs artistes simultanément...)
 - o La réduction nécessaire des délais d'instruction et de financement.
 - Un fonds dédié à **l'évolution de la plateforme régionale music-hdf pour héberger, rassembler et coordonner l'ensemble des captations vidéo** des concerts ou résidences effectuées en Hauts-de-France. Cet outil permettra de créer du commun à échelle régionale en mettant en valeur les actions menées par les acteurs régionaux auprès des artistes et leurs publics.



III. PLAN DE RELANCE

Des mesures à l'horizon 2021 pour accompagner la relance de manière durable dans un souci d'équité territoriale, de concertation permanente et de mise en dynamique de la filière au service des artistes et des territoires

1) Une montée en puissance indispensable des aides au fonctionnement

La situation actuelle montre les limites des politiques culturelles fondées sur une logique d'appels à projet et des injonctions faites aux acteurs à augmenter leurs recettes propres et financements privés. Plus que jamais, les acteurs ont besoin d'assurer leur stabilité avec le soutien des politiques publiques pour pouvoir maintenir au long court les liens forts qu'ils ont construits avec leurs territoires.

→ Pour assurer la stabilité des acteurs et la pérennité de leur travail avec les territoires dans un souci d'équité territoriale, le pôle préconise :

- Une **montée en puissance des aides au fonctionnement et aux programmes d'activités** au sein des budgets publics alloués à la culture.

2) Des espaces de concertation et de dialogues communs à consolider

La crise montre la nécessité de consolider sur le long terme les espaces de dialogue et de co-construction des politiques culturelles entre les acteurs de la filière musicale en région et l'ensemble des financeurs publics.

→ Pour maintenir le lien permanent entre la filière et les différents échelons politiques, le pôle préconise :

- L'affirmation et la montée en puissance du **Contrat de filière** Hauts-de-France comme espace de dialogue permanent et de vigilance entre l'Etat, la région, le CNM et le pôle régional des musiques actuelles.
- D'encourager l'**intégration de l'ensemble des échelons politiques impliqués dans le financement des musiques actuelles en région** (départements, communautés de communes...) dans la gouvernance du Contrat de filière.

3) Une politique régionale de l'action culturelle co-construite et durable

Maintenant plus que jamais, il est nécessaire d'affirmer la capacité des artistes et acteurs des musiques actuelles à initier des projets d'action culturelle dans leurs territoires. Dans le respect des droits culturels, l'élaboration de l'expertise en matière d'éducation artistique et culturelle doit se faire de manière horizontale et non plus de façon unilatérale et descendante.

La superposition des appels à projet ponctuels, qui s'ajoute aux logiques de prestation, d'offres et de catalogue, entretient la précarité des porteurs de projets d'action culturelle et empêche la création de liens pérennes entre les structures culturelles, leurs partenaires éducatifs, sanitaires et sociaux, les artistes et les publics.

Par ailleurs, la disparition en 2020 du dispositif APAC (Appel à Projets d'Action Culturelle) de la DRAC Hauts-de-France, interroge les acteurs quant à l'engagement de l'Etat concernant l'action culturelle. Pour rappel, ce fonds a permis en 2019 d'aider 151 projets portés par 147 structures différentes. Aujourd'hui aucune réponse n'a été donnée quant à ce désengagement.



→ Pour redonner du sens aux projets d'action culturelle en région et recréer des liens durables entre artistes, structures culturelles et leurs territoires, le pôle préconise :

- Une logique de **co-construction des dispositifs d'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de terrain** (responsables et chargés d'action culturelle, producteurs de spectacle et festivals opérateurs d'actions culturelles, établissements socio-éducatifs, de santé et pénitentiaire etc...).
- Des moyens pour la mise en place par les acteurs d'une **expertise qualitative des résultats des projets d'action culturelles** sur leurs territoires.
- Dans la lignée du CROMA, l'instauration d'un **fonds dédié à des projets d'action culturelle hors cadres** ou « projets blancs ».

4) Un outil à faire connaître et à développer en région : le GIP Cafés-Cultures

La région Hauts-de-France a adhéré au groupement d'intérêt public Cafés-Culture le 21 novembre 2019. Ce dispositif permet aux cafés, bars et restaurants de salarier des artistes et des techniciens dans de meilleures conditions, grâce au soutien des collectivités territoriales et du Ministère de la Culture.

Dans le cadre de la relance, le GIP Café-Cultures est un outil à consolider en tant que soutien nécessaire pour des acteurs en très grande difficulté face à la crise.

→ Pour une montée en puissance du GIP Cafés-Cultures en Hauts-de-France et une meilleure connaissance du dispositif en région, le pôle préconise :

- Une **campagne de communication régionale** destinée à rendre visible l'engagement de la région Hauts-de-France dans le GIP Café-Cultures et pour le faire connaître auprès des autres collectivités et des acteurs.
- D'encourager l'**adhésion des départements et grandes agglomérations** de la région au dispositif GIP Cafés-Cultures.

5) Une nouvelle dynamique régionale pour les musiques enregistrées

Les acteurs du secteur phonographique (labels/éditeurs/producteurs mais aussi distributeurs indépendants/disquaires et studios d'enregistrement), dont la très grande majorité possède un modèle économique basé sur des recettes propres, sont très impactés par la crise. Le plan de relance de la filière doit prendre en compte le besoin vital pour ces acteurs et leurs artistes de générer à nouveau des droits d'auteurs. Ce travail doit être mené en lien avec la filière régionale de l'audiovisuelle afin d'imaginer pour les créateurs musicaux un circuit-court des musiques enregistrées en Hauts-de-France et faire que la production audiovisuelle leur bénéficie.

→ Pour le soutien aux acteurs des musiques enregistrées et des artistes en région, le pôle préconise :

- La création d'une **économie régionale autour des musiques enregistrées et des musiques à l'image** à l'échelle des Hauts-de-France en lien étroit avec la filière cinématographique et audiovisuelle régionale en favorisant les projets de coopérations entre ces deux écosystèmes (placements musicaux et synchronisations des morceaux, mobilisation des studios de la région etc...).
- Le **soutien financier à des initiatives régionales portées par des acteurs en faveur des musiques enregistrées** : achat de supports physiques pour les médiathèques, diffusion de catalogues d'éditeurs régionaux auprès des régies de transports en commun des grandes agglomérations de la région, aides à la réalisation et production de clips musicaux etc...